



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le 10/06/2025
ID : 017-200041689-20250519-CC2025_068-DE

Conseil Communautaire du 19 mai 2025

Objet : Rapport social unique 2023 - RSU

Numéro de délibération : CC2025_068

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Renée BONNEAU, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Régis DUTHILLE donne pouvoir à François BOURGEOIS
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Maurice PERRIER
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Catherine BAUBRI donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNEN, Marie-Agnès BEGEY, Hubert COUPEZ, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel

GARNIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-R, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-michel MARCH, Frédéric EMARD, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 75

Votants : 87

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

Vu l'article 5 de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique,

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales doivent établir un Rapport social unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient remplacer le "Bilan social" qui s'opérait tous les deux ans.

Le RSU s'articule autour de plusieurs thématiques : le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, l'action sociale, la discipline, la santé et la sécurité au travail...

Ce diagnostic permet de :

- poser une photographie sur l'ensemble des données Ressources humaines (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, etc.),
- établir les Lignes directrices de gestion (LDG),
- se comparer avec des collectivités de taille équivalente,
- mettre en place des actions spécifiques (Gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences -GPEEC-, plan de formation, etc.),

Le Rapport social unique 2023 ainsi que son analyse en annexe ont été présentés au Comité social territorial le 31 mars et le 6 mai dernier,

En synthèse, les principaux indicateurs marquants du RSU 2023 de Vals de Saintonge Communauté sont les suivants :

- les flux (entrées/sorties d'agents permanents) inversent la tendance de l'année passée, et font apparaître plus d'arrivées que de départs. La communication des offres d'emplois a été accentuée par l'utilisation des sites internet et des réseaux sociaux.
- les recrutements par voie contractuelle restent plus nombreux que par voie statutaire (nomination stagiaire, mutation...).
- les causes de départs sont essentiellement liées à la retraite.
- 3 nominations par concours et examens professionnels en 2023 ; 2 bénéficiaires de promotion interne validés en 2023 ; 74 avancements de grade
- la pyramide des âges révèle un âge moyen élevé. Cela implique une masse salariale importante (avancement d'échelon en fin de carrière) et sur certains métiers, une usure professionnelle et donc des problématiques d'arrêts de travail parfois longs et/ou d'aménagement des postes de travail. Par ailleurs, malgré le report de l'âge à la retraite, de nombreux départs sont prévus dans les prochaines années. Dans ce contexte, la collectivité va développer une stratégie de renouvellement des emplois, tout en tenant compte de l'évolution de l'environnement (stratégique, juridique, technique...) qui oblige une adaptation des besoins en personnel. Vals de Saintonge communauté met en place une démarche de Gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences (GPEEC) en commençant par effectuer un état des lieux des postes et une cartographie des compétences.
- la part des charges de personnels dans les dépenses de fonctionnement est de 39,17 % du fait des compétences du service à la population exercées par la communauté de communes sur tout le territoire (centres de loisirs, piscines, crèches, écoles)
- la part du régime indemnitaire dans les rémunérations des agents permanents est de 10,9 %,
- sur le comparatif des rémunérations moyennes entre les fonctionnaires et les contractuels, l'écart s'est réduit pour les agents de catégories B et C (3 %), alors qu'il est resté à 26 % pour la catégorie A
- le taux d'absentéisme (tous motifs confondus) est plus important pour les fonctionnaires que pour les contractuels permanents, la collectivité dénombant 234 fonctionnaires contre

81 contractuels.

- le nombre moyen de jours d'absence « compressibles » par agent est de 18,9 jours, soit 18,9 jours. Il s'agit des absences pour maladies ordinaires, accidents de travail et accident de trajet.
- Le taux d'absentéisme médical des agents permanents (fonctionnaire et contractuel), pour tout motif médical, est de 6,49 % en 2023 pour la collectivité, sachant que la moyenne pour les collectivités de même strate est de 5,6 %.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du Comité social territorial réuni en séance du 31 mars et du 6 mai 2025 :

- de prendre acte de ce Rapport social unique 2023,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 87
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,